

TRAVAUX LIAISON CYCLABLE ROCHEFORT – SAVENNIERES :

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA REUNION PUBLIQUE

Le 06/07/2026, salle du Fresne, Savennières

Liaison cyclable concernée :

- Liaison 1 : Rochefort-sur-Loire – Savennières

rédacteur CR	MH	visa	Sans objet	
Présents				Diffusion
Jacques Genevois, Président CC LLA				Personnes citées
Jérémy Girault, Maire Savennières				
Raoul Déchant, 2 ^{ème} adjoint Savennières				
Didier Le Gall, Maire Rochefort-sur-Loire				
Alain Marguet, adjoint Rochefort-sur-Loire				
Pascal Macé, adjoint Rochefort-sur-Loire				
Michel Vial, 2 ^{ème} adjoint Béhuard				
Manuel Perray, Maire de Denée				
Thibaut Ziegler, Directeur des Services Techniques CC LLA				
Michel Le Gall, Directeur Bureau d'études Ligéis				
Mathilde Henault, Chargée de mission mobilité CC LLA				

Relevé de décisions

- Afin de conforter l'incitation à utiliser le parking sud de la gare de Savennières par les usagers venant de Béhuard et de Rochefort-sur-Loire, des barrières seront mises en place pour le stationnement des vélos. *Les services de la CC LLA rebouclent avec la commune de Savennières sur ce point.*
- La SNCF n'a pas donné suite à la demande d'installation de stationnements vélos sécurisés en gare de Savennières pour des problématiques de foncier. Le budget est estimé à 50 000€. La commune de Savennières cherche des sources de financement et reviendra vers les communes limitrophes sur ce point.
- Chemin derrière l'hippodrome :
 - Un « laissez-passer » pour l'usage de véhicules légers des agriculteurs / viticulteurs sera mis en place pour utiliser, lors des périodes de route barrée, la voie derrière l'hippodrome. Ces laissez-passer seront à demander par les agriculteurs/viticulteurs aux Mairies et à afficher sur les véhicules, sur le même principe que les caducées sur les véhicules des personnels de santé.
 - La CC LLA va reboucler en interne pour voir quels dispositifs ralentisseur de vitesse il est possible d'installer sur ce chemin.
 - La gendarmerie sera saisie pour effectuer des contrôles sur cet axe en début de chantier en route barrée et faire respecter les restrictions de circulation.
- Un point sera fait avec les viticulteurs fin août pour connaître la fin de la période des vendanges, caler les jours de coupages des bordures et d'application d'enrobés et communiquer sur ces dates.
- La connexion à la piste cyclable après le pont de la Guillemette est en cours de modification côté CC LLA/ALM. Les points de raccordement des limites de la partie « Département » soulèvent aussi des remarques des usagers. Il semblerait que sur les tronçons gérés par le Département, le raccordement en entrée et en sortie du Pont des Lombardières soit difficile (insertion trop courte, angle bordure trop prononcée et largeur de voie à vérifier, marquage absent). De plus, le marquage vélo au niveau des ponts est positionné trop près du bord de la chaussée, ce qui incite les véhicules à rouler très près des vélos. *Ces informations seront transmises par les services de la CC LLA aux services du Département, Maîtrise d'ouvrage de ces tronçons.*
- Un agriculteur de Savennières a signalé qu'il doit déplacer ses animaux à l'automne, en utilisant la trémie. Il conviendra de prendre contact avec lui si les dates de fermeture évoluent et lui préciser à quelles périodes il sera possible pour lui de passer lors de la plage de fermeture.

- La notion de l'entretien de la piste cyclable a été abordé. Lors des phases de conception, ce point avait été aussi mis en évidence. L'enjeu de l'entretien des aménagements cyclables rentre dans le cadre des programmes d'entretiens de chaque collectivité / intercommunalité. Les usagers ont rappelé que la propreté de cette voie est le gage de sa pleine utilisation.

Informations communiquées relatives au chantier

- Un accès piéton à la trémie sera conservé pendant la durée des travaux, depuis Savennières et depuis Rochefort. Les cycles devront mettre pied à terre.
- Les travaux entrepris pour les liaisons cyclables ne fragilisent pas les bermes. Pour le tronçon entre Béhuard et Savennières, la berme d'origine à seulement été mise à niveau. La partie piétonne, à l'extrémité de la berme, pourrait être érodée à certains endroits avec les inondations mais la repousse de la végétation va assurer une tenue de la bande piétonne sur le long terme. La structure de la digue n'a pas été modifiée.
- La commune de Savennières confirme que la traversée sur les voies SNCF n'est pas possible pendant les travaux de la trémie, au vu du trafic ferroviaire sur cet axe et des problématiques de sécurisation.
- Le chantier Place de la Concorde sera terminé avant le chantier sous la trémie.
- La demande au Département pour limiter le trafic de transit sur cet axe au moins de 7,5t a bien été faite.